

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2010



L'an deux mille dix, le 31 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à BESSIERES, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CUJIVES D., BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R., CAMPOS F., ESPIE J.C., OUSTRI Ch., SAINT PAUL A.
CC de Villemur sur Tarn :	Mrs OGET E., ROUX D.
CC de Cadours :	Mrs CLUZET A., ZACCARIOTTO C.
Communes à compétence SCoT :	Mme et Mrs GIBERT J., PETIT Ph., RAYSSEGUIER J.L., SAURY P., SOULIGNAC M., VIDAL L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CIERCOLES A. représenté par BLANC M., VIDAL J.F. représenté par MIQUEL J.C.
CC de Villemur sur Tarn :	Mme et Mrs BOUDET J.C. représenté par OGET E., TERRANCLE I. représentée par BROUSSE M.
Communes à compétence SCoT :	Mmes et Mrs CHAMPAGNAC M.H. représentée par OGET E., LAYNAT M. représenté par MOURIER Ch., VASSAL J.P. représenté par BERGON F.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs BENTANAX F., LAGORCE P., NEBOUT D.
Communes à compétence SCoT :	Mr SARRAU B.

Nombre de délégués :

En exercice : 30

Titulaires présents ou représentés : 25

VOTANT : 25

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2 - 2010 : Approbation du Compte de Gestion 2009 du Trésor

Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, considérant que les comptes sont exacts,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

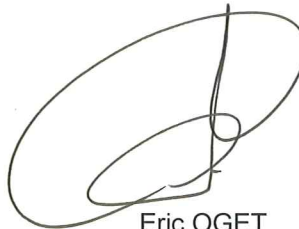
Article unique :

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 22/03/2010
Date d'affichage : 22/03/2010
Certifié exécutoire le : 19/04/2010
Affiché le : /04/2010



Eric OGET
Président

